

Centre pour la Paix et les Droits de l'Homme

Peace and Human Rights Center

CPDH – PHRC

Organisation de Promotion, de Protection, de Défense des Droits de la Personne et de Développement Démocratique

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 3 - DUDH

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 003/CPDH-PHRC/BE/COORD/03/2016

Le « Centre pour la Paix et les Droits de l'Homme – Peace and Human Rights Center », « CPDH – PHRC » en sigle dénonce et condamne les tueries et autres actes de vandalisme et de barbarie perpétrés à l'endroit des populations civiles innocentes, commis par des milices, des groupes armés nationaux et étrangers particulièrement dans les Territoires de Masisi, de Nyiragongo, de Rutshuru et de Walikale en Province du Nord-Kivu.

Le CPDH – PHRC demande aux autorités congolaises de prendre toutes leurs responsabilités afin de rétablir et de restaurer l'autorité de l'Etat, de protéger et de sécuriser les populations civiles et leurs biens sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement dans la province du Nord-Kivu.

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – DUDH ».

Après les territoires de Beni – Oicha et de Lubero dont des populations continuent à être victimes de plusieurs conséquences liées à l'activisme, au militantisme et à la persistance des groupes armés nationaux et étrangers c'est maintenant la poursuite et le renforcement de ce phénomène dans les territoires de Masisi, de Rutshuru et de Walikale où se commettent ces derniers jours plusieurs actes de vandalisme et de barbarie avec comme conséquences, des tueries sporadiques, des enlèvements et des otages, des incendies des maisons, des pillages des biens de la population, des déplacements massifs des populations civiles, pour ne citer que cela.

Ainsi au courant **de ce mois de février et début mars 2016** ; certains faits malheureux ont été enregistrés dans les territoires de Masisi, de Rutshuru et de Walikale dont les plus graves sont les suivants :

En Territoire de Masisi :

- De suite de l'accentuation de l'activisme et du militantisme des groupes armés nationaux et étrangers observés au courant **de ce début de l'année 2016** dans le territoire de Masisi, particulièrement dans le Groupement Bashali – Mokoto en Chefferie des Bashali ; des éléments policiers ont pu être contraints à fuir et à abandonner leurs postes dans cinq Sous – Commissariats de la PNC dans cette partie du territoire congolais ; cela après avoir été dépouillés de tous leurs dispositifs et matériels militaires et policiers dont des armes, des craquants, des matraques, des tenues, et biens d'autres. Cette situation crée ainsi une désolation et une psychose au sein de la population qui se voit abandonnée à son triste sort par ceux – là qui sont censés garantir la sécurité et la protection des populations civiles et de leurs biens.
- Dans la nuit du **dimanche 6 au lundi 7 Mars 2016**, cinq personnes ont été abattues dans le village de Murambi près de la localité de Ngungu, Chefferie des Bahunde et quatre autres ont été blessées par un groupe d'hommes armés jusque-là non encore identifiés. Au même moment, une autre personne a été aussi tuée dans le village de Nyakasanga, près de la Ferme OSSO, dans la même Chefferie tours par des hommes armés non autrement identifiés.

En Territoire de Nyiragongo :

Dans ce territoire, on signale aussi plusieurs cas des tueries sporadiques voir même ciblées commis par toujours des inciviques armés.

Le récent cas est celui **du dimanche 06 Mars 2016** où une personne qui été en visite chez son ami dans le village de Ngangi en Chefferie de Bukumu a été abattue par balles et mort sur le champ tandis que son hôte lui a été brièvement blessé et conduit dans une structure sanitaire de la place où il poursuit des soins.

En Territoire de Rusthuru :

- Dans la nuit du **samedi 27 au dimanche 28 Février 2016**, des hommes armés ont investi la localité de Nyanzale en Chefferie de Bwito ; où selon les sources officielles cinq personnes ont trouvé la mort, quarante-neuf maisons incendiées et plusieurs biens de la population pillés et emportés par les malfrats. Pendant ce temps ; nos sources sûres et dignes de foi, font état de six personnes tuées et d'une soixantaine des maisons incendiées.
Quant aux auteurs ; les mêmes sources officielles imputent ces actes ignobles à des éléments Mai – Mai, alors que dans cette localité on n'a jamais signalé ou déclaré leur présence. Nos sources elles indiquent que ces malfrats seraient des miliciens ou combattants hutu abusivement assimilés aux éléments FDLR et ceux du groupe armé NYANTURA, par les autorités provinciales.
- Dans la nuit suivante, deux autres personnes ont été abattues par les mêmes assaillants dans les dans la même localité de Nyanzale.
- Le **dimanche 28 Février 2016**, dans le village Kyaghala, près de Kikuku, Chef – lieu de la Chefferie de Bwito ; Monsieur Henri KAHANGALA et son neveu, le Chef de Localité ai de Kyaghala ont été abattus par des hommes armés non autrement identifiés.
- Dans la nuit du **lundi 29 Février au mardi 1^{er} Mars 2016** ; une personne du nom de SAVERI a été abattue dans son champ des bananerais par des hommes armés soupçonnés être membres de sa famille, dans le village de Lugarama, Groupement de Bambo en Chefferie de Bwito ; cela pour motif qu'il leur avait refusé de les donner un pot des bananes. Ces informations ont été confirmées par son épouse qui a gardé l'anonymat.

En Territoire de Walikale :

- Du **lundi 29 Février au mardi 1^{er} Mars 2016** ; des hommes armés identifiés comme des combattants Hutu FDLR ont investi le village de Buronga, Localité Ihula, Groupement Kisimba, en Secteur des Wanianga où dans leurs opérations ils ont tué cinq personnes appartenant toutes à une même famille ;
- Dans la même période d'autres combattants « **FDLR** » associés à des éléments du groupe armé « **NYANTURA** », ont aussi investi le village Bulinda, Groupement Kisimba en Secteur des Wanianga, où dans leurs opérations ils ont abattu cinq personnes dont deux Chefs Coutumiers et Traditionnels ; enlevé dix personnes à Kelembe et les emporter vers une inconnue, avant d'incendier huit maisons et piller les biens de la population.
- Depuis le **début du mois de Mars 2016** ; de suite des attaques lancées et perpétrées par des combattants de NDC – Nduma Defense of Congo de Monsieur TSHEKA dans le village de Kigoma et ses environs en secteur des Wanianga ; des populations civiles sont contraintes d'abandonner leurs villages et biens respectifs et se diriger vers le village de Mpofi et environs à quête de leur sécurité. Aussi ils continuent à piller les biens de la population civile et ont enlevé quatre personnes qui étaient dans leurs champs dans le village de Mpofi et les amener dans une destination inconnue indiquent nos sources.
Les mêmes sources indiquent aussi que pendant un certain moment les éléments de NDC – TSHEKA ont érigé plusieurs barrières sur l'axe Walikale – Masisi, cela avant d'atteindre la Ville de Goma. Quatre principales barrières sont respectivement érigées à Mpofi, à Bunyampuri, à Mema et à Brazza où ces éléments faisaient payer auparavant 3.000,00 FC soit 3,00 \$ USD par passager et aujourd'hui c'est maintenant 5.000,00 FC soit 5,00 \$ USD par passager.

Tel est en quelques lignes le tableau sombre présentant la situation sécuritaire très inquiétante, précaire, critique et préoccupante qui se vit actuellement dans les territoires de Masisi, de Nyiragongo, de Rutshuru et de Walikale ; et qui devrait donc attirer une attention particulière d'une part des autorités tant nationales, provinciales et locales et d'autre part de tous les acteurs et partenaires intéressés et impliqués dans le secteur de la sécurité et de la protection des civils et de leurs biens.

Ainsi, eu égard à ce qui précède, tout en reconnaissant les efforts que ne cessent de consentir les autorités nationales et provinciales afin de rétablir la paix et la sécurité sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo en général et dans cette partie du territoire national en particulier, le **CPDH – PHRC** émet les propositions et recommandations suivantes :

1. A la Communauté Internationale – MONUSCO

- *De continuer à appuyer et à accompagner le Gouvernement Congolais dans ses efforts consentis en vue du rétablissement et de l'instauration de l'Autorité de l'Etat, l'éradication de tous les Groupes armés nationaux et étrangers sur toute l'étendue du territoire national, particulièrement dans la Province du Nord – Kivu ainsi que l'accélération du processus de la réforme du secteur de sécurité et de justice surtout en ce qui concerne l'armée et la police ; conformément à l'Accord Cadre d'Addis Abeba du 24 Février 2013 et à la Résolution 2028 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 28 Mars 2013 ;*
- *De renforcer leurs positions et présences sur les terrains ; particulièrement dans les localités et villages précités en vue d'une meilleure protection efficace des populations civils ; conformément à son mandat.*

2. Aux Pays de la Région – CIRGL

- *De ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés opérant en République Démocratique du Congo ; conformément à leur deuxième engagement pris dans l'Accord Cadre d'Addis Abeba du 24 février 2013.*

3. Au Gouvernement national congolais

La sécurité et la protection des populations et de leurs biens incombant en premier lieu aux autorités congolaises :

- *De rétablir, instaurer et consolider l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du pays, particulièrement dans la Province du Nord-Kivu ; et mettre hors d'état de nuire tous les groupes armés nationaux et étrangers qui continuent à semer la désolation et la terreur au sein de la population, cela conformément non seulement aux dispositions constitutionnelles mais aussi à son deuxième engagement pris dans l'Accord – Cadre d'Addis Abeba du 24 mars 2013 ;*
- *D'approfondir et d'accélérer le processus de la réforme du secteur de sécurité, particulièrement l'armée et la police, conformément à son premier engagement pris dans l'Accord – Cadre d'Addis Abeba du 24 Février 2013 ;*
- *De procéder à l'installation et à l'implantation de la « **Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre et Réduction de la Violence Armée – CNC-ALPC** » en Province du Nord-Kivu et de la doter des moyens conséquents afin qu'elle puisse lancer et accélérer les opérations et activités de « **Désarmement Civil Volontaire – DCV** » avec l'approche « **ARME CONTRE DEVELOPPEMENT** ».*

4. A la Hiérarchie Militaire et Policière Congolaises

- *De renforcer les effectifs militaires et policiers sur terrains chacun à ce qui le concerne, particulièrement dans la Chefferie des Bashali où les policiers ont été contraints d'abandonner leurs postes d'attache suite à l'activisme et militantisme des groupes armés nationaux ainsi que dans les localités et villages où sont régulièrement signalés des cas de barbarie et de vandalisme ; et de doter ces derniers des dispositifs et matériels militaires et policiers adéquats*

pouvant leur rendre plus efficace et ainsi faire face aux différents groupes armés en vue de la protection et sécurité des populations civiles et de leurs biens dans les zones précitées.

5. Au Gouvernement Provincial du Nord-Kivu

- *Tout en saluant et l'encourageant pour certaines initiatives déjà prises conjointement avec l'Assemblée Provinciale ; de multiplier, de consentir et de renforcer ses efforts pour une pacification efficace et sincère de la Province du Nord – Kivu, de mettre fin aux différents conflits interethniques ainsi qu'à la persistance des groupes armés nationaux qui pullulent et qui naissent du jour au jour en province, cela pour éviter la situation de triste mémoire de 1993 dont avait été victime la Province du Nord – Kivu ;*
- *De compatir avec les populations civiles des localités et villages précités qui ont été victimes des différents actes ignobles commis par ces inciviques ; particulièrement celles de Nyanzale dont leurs maisons ont été incendiées et leurs biens pillés, notamment en leur apportant une aide et assistance devant les permettre de redémarrer leurs activités quotidiennes respectives ;*
- *D'appuyer et d'accompagner matériellement, techniquement, logistiquement et financièrement les Organisations de la Société Civile impliquées dans la « **Lutte contre la prolifération, la circulation et la détention illégales et illicites des ALPC – Armes Légères et de Petit Calibre et la Violence Armée** » en vue de mener une forte « **Campagne de Sensibilisation** » de la population civile pour la « **Remise Volontaire des Armes** » avec l'approche « **Arme Contre Développement** », cela à travers un « **Programme Spécifique** » y relatif élaboré et conçu conjointement entre le Gouvernement Provincial et les OSC impliquées dans cette thématique.*

6. A l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu

- *D'initier une « **Commission Mixte – Assemblée Provinciale – Gouvernement Provincial – Société Civile** » ; en vue de mener une enquête et se rendre compte de la situation réelle sur les terrains ; établir les responsabilités afin que les présumés auteurs soient poursuivis en justice, jugés, punis et condamnés conformément à la loi ;*
- *D'interpeller toute autorité, tout notable ou tout opérateur politique ou économique qui serait soupçonné être impliqué de près et de loin dans la commission de ces actes ignobles d'une part ; de manipuler, d'instrumentaliser la population afin d'attiser, d'alimenter et d'exacerber la haine interethnique et tribale entre les différentes communautés de la province, cela pour des fins propres, personnelles et égoïstes ;*
- *Dans la mesure du possible et selon ses compétences ; de faire le suivi de l'état et du niveau d'applicabilité des différentes recommandations formulées.*

7. A la Société Civile du Nord-Kivu

- *De sensibiliser les populations civiles afin que dernières ne puissent pas être instrumentalisées et manipulées par des opérateurs politiques, économiques et autres personnalités et notables de la province pour leurs fins propres, personnelles et égoïstes eu détriment des intérêts supérieurs de la nation et de la population ;*
- *De mener une forte « **Campagne de Sensibilisation** » auprès des populations civiles détenant illégalement des armes et autres matériels connexes à bien vouloir les remettre volontairement sous peine de subir la rigueur de la loi.*

8. A la Population congolaise du Nord-Kivu

- *D'être vigilante et de ne pas céder aux différentes manipulations de la part des personnalités et opérateurs politiques et économiques ; afin de se servir des populations comme des boucliers, cela pour leurs fins et intérêts propres, personnels et égoïstes ;*

- *D'être consciente des méfaits et conséquences néfastes de la détention illégale et illicite des ALPC – Armes Légères et de Petit Calibre sur la vie de la population ; et une fois sensibilisée de les remettre volontairement auprès des services compétents et habilités.*

« Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet »

Article 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - DUDH

Fait à Goma, le 8 Mars 2016

Pour le CPDH – PHRC,

Nestor BAUMA BAHETE

Coordonnateur National

03 Avenue du Marché, Quartier Keshero, Commune de Goma, Ville de Goma, NORD – Kivu, RDCongo

Tél. +243(0)853246934 - +243(0)808734149

E-mail : nestorcpdh@gmail.com Web Site : www.reseau-rafal.org